

**Déclaration commune FNEC-FP FO, FSU, SUD éducation, UNSA éducation
CHSCT-D du 29 mars 2018 (Mayenne)**

Le CHSCT D 53 a pris connaissance du document du secrétaire d'Etat... « dit » d'orientation pour la concertation intitulée « *Refonder le contrat social avec les agents publics* ».

Le CHSCT D 53 s'inquiète des intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autres, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités techniques avec les CHSCT.

Le CHSCT D 53 rappelle son attachement à l'existence de CHSCT à tous les niveaux (M, A et D). Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des Comités Techniques.

Le CHSCT D 53 rappelle aussi son attachement à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur l'organisation des services et fonctionnement.

La fusion de ces instances, aboutirait inévitablement :

- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,
- à marginaliser les débats et les avis sur les conditions, la santé et le bien-être au travail et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels,
- et à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels.

Dans ces conditions, le CHSCT D de la Mayenne demande, à l'inverse des propositions faites dans ce document d'orientation, le renforcement des droits et prérogatives des CHSCT.